

		SERTAD	Syndicat d'eau de Lezay	Syndicat SMAEP 4B		
		Melle, St Léger et St Martin	Ex-Enclave à St Léger / La Roche et La Vergne à Melle	Paizay le Tort	Mazières sur Béronne	Négressauve à St Martin
Convention/Délibération		Délib. communale (en cours - 2021)	Délib. syndicale le 15/11/2010	Convention 21/02/2011	Délib. communale le 29/04/2015	Délib. communale le 02/09/2010
<b>Poteaux de défense incendie</b>	Contrôle	par le Syndicat, tous les trois ans : contrôle pression et débit, recherche de fuite, contrôle des pièces, ouverture et contrôle de l'arrivée d'eau	par le Syndicat, chaque année : contrôle pression et débit, recherche de fuite, contrôle des pièces, ouverture et contrôle de l'arrivée d'eau	par le Syndicat, tous les trois ans, en présence d'un agent communal : contrôle pression et débit, ouverture et contrôle de l'arrivée d'eau	Transfert de compétence au Syndicat	
		par la commune, chaque année : nettoyage des accès et maintenance de l'aspect extérieur (peinture)	par la commune, chaque année : nettoyage des accès	par la commune, chaque année : nettoyage des accès		
	Remise à niveau	facturés par le Syndicat : prix coûtant des pièces et coût réel de la main d'œuvre	facturés par le Syndicat : prix coûtant des pièces et coût réel de la main d'œuvre	par la commune : bon fonctionnement et réparation		
	Coût	34€ HT pour trois ans par poteau	50€ HT par poteau	25€ HT par poteau		
<b>Réserves d'eau</b>	Contrôle	par le Syndicat, tous les trois ans : contrôle du flotteur des cuves	À la charge de la commune	Pas de réserve d'eau		
		par la commune, chaque année : nettoyage des accès, remplissage et remise à niveau d'eau (non facturée à la commune)				
	Remise à niveau	facturés par le Syndicat : prix coûtant des pièces et coût réel de la main d'œuvre				
	Coût	34€ HT pour trois ans par réserve				
<b>Plan de défense SDIS</b>		Réserve de 120 m3 à Mardre			Réserve de 60 m3 au Bassiou (budgété par le Syndicat côté St Romans)	